



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 074-257401729-20240110-DECISION_1_2024-AI



DECISION DE LA PRESIDENTE N°1/ 2024

Objet : **OUVERTURE DE L'AIRE D'ANNEMASSE**

La Présidente du SIGETA ;

VU le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2025

Considérant que pour être conforme au schéma départemental une extension de 12 places supplémentaires est demandée sur l'aire d'Annemasse.

Considérant que l'aire d'Annemasse située Chemin du Paradis d'en haut a été fermée le 17 juin 2022.

Considérant que des travaux d'extension et de rénovation ont été réalisés.

Considérant la réception des travaux lot 1 pour le terrassement et les espaces vert,

Considérant la réception des travaux lot 2 pour les bâtiments préfabriqués,

Considérant la réception partielle des travaux lot 3 pour la télésurveillance et gestion des aires ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'ouvrir l'aire d'Annemasse à partir du mercredi 10 janvier 2024.

ARTICLE 2 : certifie que l'Aire des Bois de Rosses située à Annemasse est conforme aux dispositions du décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019.

ARTICLE 3 : Le secrétariat est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise :

- à M. le Préfet de la Haute Savoie,
- au Comptable de la collectivité,

Communiqué au comité syndical le : 30/01/2024

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Christelle METRAL

Le 28/02/2024